

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate : Le 28 mars 2020

DES CAS CONFIRMÉS DE LA COVID-19 CHEZ DES VOYAGEURS RAPATRIÉS

NORTH BAY (Ontario) – Deux résidents de la région du Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound (Bureau de santé) ont été rapatriés d'un navire de croisière par le gouvernement canadien. Les deux personnes qui avaient plus de 70 ans, une femme et un homme, ont été transportées à la Base des Forces canadiennes Trenton le 10 mars où elles ont été mises en quarantaine pendant 10 jours. Pendant leur quarantaine, elles ont développé des symptômes et ont été placées en isolement. Elles ont obtenu un résultat positif au test de la COVID-19. Elles se rétablissent maintenant à la maison et continueront de s'auto-isoler jusqu'à ce que 14 jours se soient écoulés depuis l'apparition de leurs symptômes. Les deux personnes sont le deuxième et le troisième cas confirmés de COVID-19 dans le district du Bureau de santé.

Le 25 mars, la ministre de la Santé fédérale a annoncé l'adoption d'un décret d'urgence en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine* qui oblige toute personne entrant au Canada par voie aérienne, maritime ou terrestre à s'auto-isoler pendant 14 jours, qu'elle présente ou non des symptômes de la COVID-19.

« On s'attend à d'autres cas positifs de COVID-19 dans le district du Bureau de santé. Les membres du public jouent un rôle clé dans la prévention de la transmission de la maladie. L'éloignement physique (à deux mètres) aidera à ralentir la propagation de la COVID-19 et à sauver des vies », affirme le D^r Jim Chirico, médecin hygiéniste.

Protégez-vous et protégez ceux qui vous entourent en vous lavant régulièrement les mains ou en utilisant des désinfectants à base d'alcool, en évitant de vous toucher le visage, en vous couvrant quand vous toussiez ou éternuez et en restant chez vous si vous êtes malade. Présentement, il n'y a aucun traitement précis pour la COVID-19. Sachez que quatre personnes sur cinq atteintes de la COVID-19 ne présenteront aucun symptôme ou auront seulement des symptômes légers. Les personnes qui sont légèrement malades devraient s'isoler et prendre soin d'elles-mêmes à la maison. La plupart s'en remettront après une ou deux semaines tout simplement en traitant les symptômes.

Si vous pensez avoir des symptômes de la COVID-19 ou si vous avez eu un contact étroit avec une personne atteinte de la maladie, isolez-vous d'abord et utilisez ensuite [l'outil d'autoévaluation de l'Ontario](#) pour savoir si vous devez obtenir des soins médicaux. Si vous avez besoin d'aide, téléphonez à votre fournisseur de soins de santé ou au Bureau de santé au 1 800 563-2808. Ainsi, les hôpitaux pourront consacrer leurs ressources de salles d'urgence au traitement des traumatismes et des cas très urgents. Si vous avez de graves symptômes, comme de la difficulté à respirer, composez le 911 et mentionnez vos symptômes ainsi que tout voyage que vous aurez fait récemment.

Visitez le [site Web de l'Ontario](#) pour en savoir plus sur les mesures que prend la province pour continuer à protéger les Ontariens et Ontariennes contre la COVID-19.

Vous pouvez également obtenir d'autres renseignements sur notre site myhealthunit.ca/COVID-19.

-30-

Questions des médias :

Alex McDermid, spécialiste des relations publiques

Tél. : 705 474-1400, poste 5221 ou 1 800 563-2808

Courriel : communications@healthunit.ca